



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Health Canada / Santé Canada

Attn: Wesley Phillips

Email: wesley.phillips@hc-sc.gc.ca

**REQUEST FOR STANDING OFFER
DEMANDE DE OFFRE À COMMANDES**

Proposal To: Health Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition à: Santé Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

**Instructions : See Herein
Instructions: Voir aux présentes**

Issuing Office – Bureau de distribution
Health Canada / Santé Canada
200, Eglantine Driveway
Tunney's Pasture
Ottawa Ontario K1A 0K9

| | |
|--|--|
| Title – Sujet Fourniture d'expertise scientifique à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine | |
| Solicitation No. – N° de l'invitation 1000251894 | Date 5 Décembre, 2023 |
| Solicitation Closes at – L'invitation prend fin à : 14h 00 on / le – 15 Janvier, 2024 | Time Zone Fuseau horaire HNE |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à : Name: Wesley Phillips Email: wesley.phillips@hc-sc.gc.ca Telephone – téléphone : 613-941-2067 | |
| Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein – Voir ici | |
| Delivery required - Livraison exigée See Herein – Voir ici | |
| Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Facsimile No. – N° de télécopieur : Telephone No. – N° de téléphone : | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| <hr/> (type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| <hr/> Signature | <hr/> Date |

Juin 2023 Modèle de demande d'offre à commandes (DOC)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 4 |
| 1.1 INTRODUCTION | 4 |
| 1.2 SOMMAIRE | 4 |
| 1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 5 |
| 1.4 COMPTES RENDUS..... | 5 |
| 1.5 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)..... | 5 |
| 1.6 ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES..... | 5 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS | 6 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 6 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES | 6 |
| 2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE..... | 7 |
| 2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DOC..... | 8 |
| 2.5 LOIS APPLICABLES | 8 |
| 2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS | 8 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES..... | 10 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 10 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 12 |
| 4.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION..... | 12 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 37 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 39 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE | 39 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 39 |
| PARTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES, DE FINANCE ET DE SÉCURITÉ | 41 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 41 |
| 6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES | 41 |
| PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... | 42 |
| A. OFFRE À COMMANDES..... | 42 |
| 7.1 OFFRE | 42 |
| 7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 42 |
| 7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 42 |
| 7.4 MODALITÉS DE L'OFFRE À COMMANDES..... | 43 |
| 7.5 AUTORITÉS | 43 |
| 7.6 DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES | 44 |
| 7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 44 |
| 7.8 PROCÉDURE DE COMMANDE SUBSÉQUENTE | 44 |
| 7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE SUBSÉQUENTE..... | 45 |
| 7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES | 46 |
| 7.11 LIMITATION FINANCIÈRE | 46 |
| 7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 46 |
| 7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 46 |
| 7.14 LOIS APPLICABLES | 47 |
| 7.15 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)..... | 47 |
| 7.16 PERSONNEL AUTORISÉ SUPPLÉMENTAIRE | 47 |

| | |
|---|-----------|
| B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 47 |
| 7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX | 47 |
| 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 47 |
| 7.3 DURÉE DU CONTRAT | 48 |
| 7.4 DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES | 48 |
| 7.5 PAIEMENT | 48 |
| 7.6 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION | 48 |
| 7.7 ASSURANCE..... | 49 |
| 7.8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS | 49 |
| ANNEXE A..... | 50 |
| ÉNONCÉ DES TRAVAUX | 50 |
| ANNEXE B..... | 63 |
| BASE DE PAIEMENT – OFFRE FINANCIÈRE..... | 63 |
| ANNEXE C..... | 64 |
| LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 64 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes. Elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants des instructions sur la manière de rédiger leur offre en fonction des critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédure d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences en matière d'assurances, de finance et de sécurité : comprend les exigences particulières auxquelles doivent répondre les offrants; |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A contient l'offre à commandes, y compris l'offre de l'offrant ainsi que les clauses et conditions applicables; 7B contient les clauses et conditions qui s'appliqueront à toute commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement et la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

1.2 Sommaire

Afin de faciliter le respect de ses obligations en matière d'évaluation des risques que représentent les substances chimiques pour la santé, la Direction de la sécurité des milieux (DSM) a besoin de services professionnels destinés à diverses activités de soutien à l'évaluation des risques pour la santé humaine. Elle souhaite mettre en place jusqu'à vingt (20) offres à commandes visant ces services professionnels répartis en quatre (4) volets. Au total, la valeur estimative cumulative de toutes les conventions d'offre à commandes découlant de la présente DOC ne doit pas dépasser 20 millions de dollars, en excluant toutes les taxes applicables, sur une période de cinq (5) ans. Les quatre (4) volets et les valeurs maximales estimatives par volet, sur la période de cinq (5) ans au cours de laquelle les offres à commandes sont en vigueur, sont définis comme suit :

VOLET 1 – FOURNIR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE, UNE ANALYSE SCIENTIFIQUE PAR LES PAIRS OU UNE CONSULTATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE (6 millions de dollars sans les taxes applicables)

VOLET 2 – FOURNIR DES SERVICES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE (5 millions de dollars sans les taxes applicables)

VOLET 3 – PRODUIRE DES DONNÉES DANS LE CADRE DE NOUVELLES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES (NAM) EN VUE DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPLICATION DE NAM À L'APPUI DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE (4 millions de dollars sans les taxes applicables)

VOLET 4 – FOURNIR DES SERVICES D'EXPERTISE, DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS OU DE FORMATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA SANTÉ (5 millions de dollars sans les taxes applicables)

Jusqu'à cinq (5) offres à commandes seront émises par volet. Les offrants peuvent présenter une offre pour autant de volets qu'ils le souhaitent, mais devront présenter chaque offre séparément par volet.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Le besoin de cette offre à commandes comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences en matière d'assurances, de finance et de sécurité, et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.4 Comptes rendus

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les **15 jours ouvrables** suivant la réception des résultats du processus de demande d'offre à commandes. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15, Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements supplémentaires.

1.6 Ententes sur les revendications territoriales globales

La DOC vise à mettre en place, pour le besoin décrit dans cette DOC, des offres à commandes individuelles et régionales à l'intention des utilisateurs désignés de la région de la capitale nationale (RCN), qui n'est pas visée par les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG). Toute demande de prestation dans les zones visées par les ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador devra faire l'objet de contrats distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du contrat subséquent.

Le document [2006](#) (2023-06-08), *Instructions uniformisées – Demande d'offre à commandes – biens ou services*, est intégré par renvoi à la DOC et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), *Instructions et conditions uniformisées – Demande d'offre à commandes – biens ou services*, est modifié de la façon suivante :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être transmises à Wesley Phillips au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC en recourant à l'une des méthodes ci-dessous :

A : Courriel (méthode privilégiée)

Par courriel, les offres doivent être transmises à l'adresse wesley.phillips@hc-sc.gc.ca au plus tard à la date et à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DOC.

Prenez soin d'inscrire le numéro de référence de la DOC, ainsi que le titre du besoin dans la ligne objet de votre courriel.

B : Unité de réception des soumissions

Toute offre qui n'est pas transmise par courriel comme indiqué ci-dessus doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Unité de réception des soumissions de Santé Canada
Immeuble du Centre fédéral de documents
161, chemin Goldenrod (plate-forme de chargement) Ottawa (Ontario) K1A 0K9

À l'attention de : Wesley Phillips

Numéro de référence de la DOC : 1000251894

Heures d'ouverture : de 7 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

Le numéro de référence de la DOC, le numéro du volet et le nom du responsable de la DOC doivent être inscrits sur tous les documents, sur toutes les reliures et sur toutes les enveloppes respectives.

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent faire l'objet d'un examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir les renseignements demandés ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si les réponses aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis n'ont pas été transmis à la date de la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai qui lui est imparti pour fournir l'information. Le défaut de répondre à la demande du Canada et de se conformer aux exigences dans les délais prévus rendra l'offre non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause :

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un particulier;
- b. un particulier qui s'est constitué en société;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- d. une entreprise individuelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient une participation majoritaire ou majeure.

« période du paiement forfaitaire » correspond à la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de départ, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension dans la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17; à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3; à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10; à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11; à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5; ainsi qu'à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

D'après les définitions ci-dessus, l'offrant est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension?

OUI () NON ()

Dans l'affirmative, l'offrant doit fournir les renseignements suivants pour tout ancien fonctionnaire touchant une pension, s'il y a lieu :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation

proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

L'offrant est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **OUI () NON ()**

Dans l'affirmative, l'offrant doit fournir les renseignements suivants :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- g. le nombre d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs et leur montant (honoraires).

2.4 Demandes de renseignements – DOC

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises par écrit au responsable de l'OC au moins **quinze (15)** jours civils avant la date de clôture de la DOC. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les offrants doivent inscrire le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC et du volet auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut modifier les questions ou demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur offre, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

- b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web [Achats et ventes](#) du gouvernement du Canada, sous l'en-tête « [Processus de contestation des offres et mécanismes de recours](#) », contient de l'information sur des organismes potentiels de traitement des contestations comme :
- le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA);
 - le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE).
- c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Ils devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offres soient rassemblées par section et séparées comme suit :

A. Pour les soumissions électroniques transmises par courriel :

Section I : Offre technique (une [1] copie électronique envoyée par courriel)
Section II : Offre financière (une [1] copie électronique envoyée par courriel)
Section III : Attestations (une [1] copie électronique envoyée par courriel)

B. Pour les soumissions sur papier présentées à l'Unité de réception des soumissions :

Section I : Offre technique (quatre [4] copies papier et une [1] copie électronique sur CD)
Section II : Offre financière (une [1] copie papier et une [1] copie électronique sur CD)
Section III : Attestations (une [1] copie papier et une [1] copie électronique sur CD)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DISTINCT DOIT ÊTRE PRÉPARÉ POUR CHAQUE VOLET.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) Utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) Utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

Pour aider le Canada à atteindre les objectifs de la Politique d'achats écologiques, les offrants doivent, dans la mesure du possible, préparer et présenter leur offre comme suit :

- 1) Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design [LEED], Carbon Disclosure Project, etc.).
- 2) Inclure toutes les certifications environnementales d'un tiers ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex. l'Association canadienne de normalisation [Groupe CSA], Underwriters Laboratories [UL Solutions]; Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.).
- 3) Sauf indication contraire, les offrants sont encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique. Si des copies papier sont requises, les offrants doivent :
 - a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
 - b. utiliser un format qui respecte l'environnement, notamment une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso ou à double face, des agrafes ou des trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, une reliure à attaches, une reliure spirale ou une reliure à anneaux, et aucun plastique à usage unique.

Le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 afin de favoriser la réussite du Canada dans une économie verte et d'atténuer les répercussions des changements climatiques. Par conséquent, les futures demandes de soumissions pourraient inclure les éléments suivants :

- l'appel d'offres ou les documents contractuels pourraient contenir des critères d'évaluation ou d'autres instructions concernant la mesure et la divulgation des émissions de GES de votre entreprise;
- on pourrait vous demander d'adhérer à l'une des initiatives suivantes pour la présentation d'une offre, d'une proposition ou d'un arrangement ou pour l'attribution du contrat, ou vous obliger à le faire :
 - le Défi carboneutre du Canada;
 - l'Objectif zéro des Nations unies;
 - l'Initiative des cibles fondées sur des connaissances scientifiques;
 - le Carbon Disclosure Project;
 - l'Organisation internationale de normalisation;
- vous pourriez être tenu de fournir d'autres preuves de l'engagement de votre entreprise et des mesures qu'elle prend pour atteindre les objectifs de carboneutralité d'ici 2050.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires demandés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédure d'évaluation

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport aux exigences énoncées dans la demande d'offres à commandes, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les **exigences obligatoires** sont évaluées selon la formule « réussite ou échec ». L'incapacité de l'offrant de remplir l'une (1) des exigences obligatoires rendra l'offre irrecevable et inadmissible aux évaluations ou examens ultérieurs. **Les critères techniques obligatoires sont communs à tous les volets**, conformément à la section 4.1.1.1, mais doivent être fournis dans des présentations distinctes pour chaque volet.

Il incombe à l'offrant de veiller à ce que son offre technique réponde à TOUTES les exigences obligatoires mentionnées ci-après.

Les **critères techniques cotés** sont notés sur une échelle quantitative allant jusqu'à 75 points, la note minimale requise pour être admissible à un examen ultérieur étant de 45 points. **Les critères techniques cotés sont propres à chaque volet**, tel qu'il est décrit à la section 4.1.1.2.

L'offrant doit fournir des renseignements suffisamment détaillés pour qu'il soit possible d'évaluer si son offre satisfait à chaque exigence. Santé Canada ne demandera pas de renseignements supplémentaires aux offrants pour justifier le respect des critères, à moins d'indication contraire.

Lorsque des exemples sont demandés pour démontrer qu'un critère est rempli, l'offrant ne doit fournir que le nombre précis d'exemples demandés ou, à tout le moins, indiquer dans son offre quels exemples s'appliquent au critère en question.

SANTÉ CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE VÉRIFIER TOUT RENSEIGNEMENT FOURNI DANS LA PROPOSITION DE L'OFFRANT.

REMARQUE : L'offrant doit présenter une offre distincte pour chaque volet.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires suivants s'appliquent à chacun des volets mentionnés ci-dessous. L'offrant doit indiquer le volet pour lequel il présente une offre. L'offrant doit présenter une offre distincte pour chaque volet.

VOLET 1 – FOURNIR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE, UNE ANALYSE SCIENTIFIQUE PAR LES PAIRS OU UNE CONSULTATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

VOLET 2 – FOURNIR DES SERVICES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

VOLET 3 – PRODUIRE DES DONNÉES DANS LE CADRE DE NOUVELLES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES (NAM) EN VUE DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPLICATION DE NAM À L'APPUI DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

VOLET 4 – FOURNIR DES SERVICES D'EXPERTISE, DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS OU DE FORMATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA SANTÉ

NOTE AUX OFFRANTS :

Veillez indiquer le ou les numéros de pages pertinents de la soumission qui traitent de l'exigence mentionnée dans chaque critère.

| N° | Critères techniques obligatoires | Satisfait (Oui/Non) <i>(section remplie par les évaluateurs)</i> | Renvoi à la soumission <i>(indiquer le numéro de page)</i> |
|------|---|--|--|
| CTO1 | <p>Entreprise :</p> <p>L'offrant DOIT indiquer clairement le volet auquel s'applique son offre (un seul volet par offre peut être choisi).</p> <p>Volets :</p> <p><input type="checkbox"/> VOLET 1 – FOURNIR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE, UNE ANALYSE SCIENTIFIQUE PAR LES PAIRS OU UNE CONSULTATION</p> <p><input type="checkbox"/> VOLET 2 – FOURNIR DES SERVICES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE</p> <p><input type="checkbox"/> VOLET 3 – PRODUIRE DES DONNÉES DANS LE CADRE DE NOUVELLES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES (NAM) EN VUE DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPLICATION DE NAM À L'APPUI DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE</p> <p><input type="checkbox"/> VOLET 4 – FOURNIR DES SERVICES D'EXPERTISE, DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS OU DE FORMATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA SANTÉ</p> | | |

| | | | |
|-------------|---|--|--|
| CTO2 | <p>L'offrant DOIT soumettre des ressources dans les catégories de ressources suivantes :</p> <p>a. un (1) gestionnaire de projet;</p> <p>et</p> <p>b. un minimum de (1) et jusqu'à dix (10) experts techniques.</p> <p>Dans l'offre technique, les offrants doivent fournir un curriculum vitæ détaillé de CHAQUE ressource proposée comprenant une liste chronologique détaillée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• son expérience technique et sa capacité en tant que gestionnaire de projet, évaluateur des risques pour la santé humaine, chercheur scientifique ou spécialiste de l'évaluation des impacts sur la santé dans le volet pour lequel la ressource a été proposée; <p>et</p> <ul style="list-style-type: none">• son niveau de scolarité, ses réalisations professionnelles et ses diplômes. <p>De plus, chaque ressource proposée par l'offrant qui ne fait pas partie des membres de son personnel doit attester être consciente d'être liée par l'offre et doit préciser sa relation avec l'entreprise.</p> | | |
|-------------|---|--|--|

| | | | |
|-------------|--|--|--|
| CTO3 | <p>L'offrant DOIT fournir deux (2) références de clients pour les projets qu'il a terminés et qui sont pertinents au volet pour lequel il soumet une offre, conformément à l'énoncé des travaux.</p> <p>Les références DOIVENT se rapporter à des projets distincts achevés au cours des sept (7) dernières années à compter de la date d'émission de la DOC.</p> <p>L'offrant DOIT s'assurer que les coordonnées sont à jour et qu'elles incluent le nom de l'entreprise, le nom de la personne-ressource, les adresses postale et électronique, ainsi qu'un numéro de téléphone. Les références DOIVENT également comprendre une description du travail effectué (p. ex. soumettre une description de projet et joindre une référence du client).</p> <p>Une (1) des références doit provenir d'un client du gouvernement canadien à l'échelon fédéral, provincial ou territorial, ou d'un agent de niveau équivalent d'un gouvernement étranger.</p> <p>Les deux personnes fournissant les références doivent pouvoir attester de la qualité et de la ponctualité du travail entrepris par l'offrant en confirmant que l'offrant est en mesure de respecter les délais et de fournir des services de la qualité attendue ou de qualité supérieure.</p> <p>Questions posées lors de la vérification des références : En ce qui concerne l'expérience de l'offrant en matière de prestation de services à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine, de la production de données de NAM ou de l'évaluation des impacts sur la santé dans le volet pour lequel il soumet une offre :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Veuillez confirmer que l'offrant est en mesure de respecter les échéances.2. Veuillez confirmer que l'offrant est en mesure de fournir des services de la qualité attendue ou de qualité supérieure. <p>Santé Canada communiquera avec les références pendant l'évaluation et posera les questions ci-dessus. Santé Canada accordera un délai de sept (7) jours civils pour y répondre. Si l'une des références n'est pas disponible ou ne confirme pas l'information demandée dans les délais impartis, l'offre sera jugée non recevable.</p> <p>Au lieu d'une vérification par Santé Canada, l'offrant peut joindre à son offre des lettres de recommandation de clients comportant tous les renseignements demandés et confirmant les dates auxquelles les lettres ont été rédigées. Santé Canada</p> | | |
|-------------|--|--|--|

| | | | |
|-------------|---|--|--|
| | peut choisir de communiquer avec les références pour confirmer la validité des lettres de recommandation. | | |
| CTO4 | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>Le gestionnaire de projet que l'offrant propose au CTO2 DOIT faire la preuve qu'il possède :</p> <p>a. au moins cinq (5) années d'expérience de la réalisation d'activités directement liées à l'évaluation des risques pour la santé humaine. Ces activités peuvent comprendre la production de données à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine (volet 3);</p> <p>et</p> <p>b. au moins deux (2) années d'expérience professionnelle de la formulation d'avis scientifiques, techniques ou réglementaires, de l'élaboration de NAM ou de la production de données de NAM, en lien avec l'évaluation des risques pour la santé humaine;</p> <p>et</p> <p>c. une maîtrise ou un doctorat en biologie, toxicologie, chimie, épidémiologie, statistique, génie, sciences de l'environnement, sciences sociales ou sciences de la santé (ou dans un domaine scientifique lié à l'évaluation des risques pour la santé humaine) ou une preuve d'agrément comme un diplôme de l'American Board of Toxicology (DABT).</p> <p>Les années d'expérience doivent être indiquées en mois et en années (cumulatifs) et ne peuvent pas se chevaucher pour la ressource proposée.</p> <p>L'offrant doit joindre à son offre la documentation (preuve) des accréditations universitaires ou leur équivalent (si elles ont été conférées par un établissement étranger).</p> | | |
| CTO5 | <p><u>Experts techniques</u></p> <p>Les experts techniques que l'offrant propose au CTO2 DOIVENT faire la preuve qu'ils possèdent chacun :</p> <p>a. au moins deux (2) années d'expérience de la réalisation d'activités directement liées à l'évaluation des risques pour la santé humaine ou à l'évaluation des impacts sur la santé;</p> <p>et</p> <p>b. un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur en biologie, toxicologie, chimie, épidémiologie, statistique,</p> | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <p>génie, sciences de l'environnement, sciences sociales ou sciences de la santé (ou dans un domaine scientifique lié à l'évaluation des risques pour la santé humaine); ou une preuve d'agrément comme un diplôme de l'American Board of Toxicology (DABT); ou un certificat ou un diplôme de technicien de laboratoire (volet 3 seulement).</p> <p>Les années d'expérience doivent être indiquées en mois et en années (cumulatifs) et ne peuvent pas se chevaucher pour chaque ressource proposée.</p> <p>L'offrant doit joindre à son offre la documentation (preuve) des accréditations universitaires ou leur équivalent (si elles ont été conférées par un établissement étranger).</p> | | |
|--|--|--|--|

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Pour que l'offre soit recevable, une note de passage globale de 45 points doit être obtenue pour les critères cotés.

Les critères cotés suivants ne s'appliquent qu'au volet indiqué. Si vous soumettez une offre pour un autre volet, veuillez voir plus loin les critères cotés qui y sont associés.

| VOLET 1 – FOURNIR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE, UNE ANALYSE SCIENTIFIQUE PAR LES PAIRS OU UNE CONSULTATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE | | | | |
|--|--|--|---|---|
| Élément | Description | Échelle de cotation | Note de l'offrant <small>(section remplie par les évaluateurs)</small> | Renvoi à la soumission <small>(indiquer le numéro de page)</small> |
| CTC1 | <p><u>Gestionnaire de projet</u> L'offrant DEVRAIT démontrer que le gestionnaire de projet proposé au CTO2 possède une expérience de la gestion de projet en fournissant la documentation pertinente pour jusqu'à trois (3) projets dont il a été responsable pour des services semblables ou pertinents au volet 1 dans l'annexe A – Énoncé des besoins. Les renseignements fournis doivent comprendre ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du projet; 2) le nom du client du projet et le nom et les coordonnées de la personne-ressource (numéro de téléphone ou adresse courriel, selon le cas); 3) la durée du projet (selon le format mm-aaaa à mm-aaaa); 4) la description des responsabilités du gestionnaire de projet pour la gestion du projet, comme l'élaboration du budget, d'un plan de travail clair, logique et réalisable, d'une démarche et d'une méthodologie; l'affectation du personnel technique, le respect de l'échéancier du projet et la facturation en temps opportun. | <p>Jusqu'à trois (3) points par projet (jusqu'à un [1] point pour la pertinence et jusqu'à deux [2] points pour la description) jusqu'à un maximum de neuf (9) points.</p> | | |

| | | | | |
|-------------|---|--|--|--|
| CTC2 | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT fournir la preuve que le gestionnaire de projet proposé a eu des relations professionnelles avec des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques relativement à des activités d'évaluation des risques pour la santé humaine pertinentes pour le volet 1. Fournir la documentation pertinente pour au plus deux (2) exemples.</p> <p>La preuve doit établir clairement la nature du rôle et de la contribution de la ressource proposée à la documentation soumise.</p> <p>[Exemples d'organismes ou organisations : Santé Canada, US Environmental Protection Agency, California Environmental Protection Agency, Organisation mondiale de la Santé et Centre international de recherche sur le cancer.]</p> <p>Toute documentation valide est acceptable à titre de preuve (p. ex. rapports, articles, références, consultations d'experts).</p> <p>La preuve doit inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'organisme ou de l'organisation;• le nom de la personne-ressource du client auprès de l'organisme ou de l'organisation;• le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du client;• la description des caractéristiques de ces relations professionnelles. | <p>Jusqu'à trois (3) points seront attribués pour chaque exemple (jusqu'à deux [2] points pour la pertinence et un [1] point pour l'organisme approprié) jusqu'à un maximum de six (6) points.</p> | | |
|-------------|---|--|--|--|

| | | | | |
|-------------|---|---|--|--|
| CTC3 | <p>L'offrant (c.-à-d. l'entreprise, le gestionnaire de projet ou les experts techniques précisés au CTO2 – veuillez décrire brièvement les rôles et les responsabilités) DEVRAIT fournir jusqu'à deux (2) exemples de documents démontrant l'expérience, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, conformément au volet 1 de l'énoncé des travaux, en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit la préparation d'une caractérisation approfondie/de novo des dangers pour la santé;• soit la préparation d'une évaluation approfondie/de novo de l'exposition humaine en appui à une évaluation des risques pour la santé humaine;• soit la préparation d'une évaluation complète* approfondie/de novo des risques pour la santé humaine (selon les pratiques d'évaluation des risques pour la santé humaine de Santé Canada ou d'une manière similaire). <p>Les exemples doivent définir clairement le rôle ou la participation de l'offrant dans la préparation du document d'exemple.</p> <p>Si les documents fournis en exemple contiennent des sections sur les dangers, l'exposition et les risques, l'offrant doit indiquer quelle section doit être évaluée pour cette DOC.</p> <p>Au moins un exemple doit concerner un organisme national, international, provincial ou étatique.</p> | Jusqu'à quinze (15) points seront attribués pour chaque exemple selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points. | | |
|-------------|---|---|--|--|

| | | | | |
|-------------|---|--|--|--|
| | <p>Des détails doivent être fournis ou mis en évidence, afin de témoigner des procédures internes d'assurance de la qualité.</p> <p>(*N.B. : dans ce contexte, « complète » fait référence à l'inclusion de l'évaluation approfondie/de novo des dangers, de l'exposition et des risques.)</p> | | | |
| CTC4 | <p>L'offrant (c.-à-d. l'entreprise, le gestionnaire de projet ou les experts techniques précisés au CTO2 – veuillez décrire brièvement les rôles et les responsabilités) doit fournir jusqu'à deux (2) exemples démontrant l'expérience, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, conformément au volet 1 de l'énoncé des travaux, de la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit d'une consultation scientifique en appui à l'évaluation des risques pour la santé humaine;• soit d'un examen par des pairs experts, portant sur une caractérisation exhaustive des dangers ou une évaluation de l'exposition humaine, en appui à une évaluation des risques pour la santé humaine ou à une évaluation complète des risques pour la santé humaine. <p>Au moins un exemple doit concerner un organisme national, international, provincial ou étatique.</p> <p>Des détails doivent être fournis ou mis en évidence, afin de témoigner des procédures internes d'assurance de la qualité.</p> | <p>Jusqu'à quinze (15) points seront attribués pour chaque exemple selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points.</p> | | |

| | | | |
|--|--------------------------|----|--|
| | Note de l'offrant | | |
| | Note maximale | 75 | |
| | Note minimale | 45 | |

| LÉGENDE DU VOLET 1 POUR LA NOTATION DES CTC3 ET CTC4 | | |
|---|-----------------|---|
| Excellent | 14 ou 15 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. |
| Bien | 12 ou 13 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère traite bien de l'exigence, à l'exception de quelques facteurs clés. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un rendement plus que suffisant pour cet élément des travaux. |
| Satisfaisant | 8 à 11 points | La réponse de l'offrant traite de façon satisfaisante de ce critère, à l'exception de nombreux éléments clés. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées doivent permettre d'atteindre le rendement minimal requis pour cet élément des travaux. |
| Élémentaire | 4 à 7 points | La réponse de l'offrant à ce critère est inadéquate à certains égards. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour lui permettre d'offrir un rendement adéquat pour cet élément des travaux. |

| VOLET 2 – FOURNIR DES SERVICES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE | | | | |
|---|--------------------|----------------------------|--|--|
| Élément | Description | Échelle de cotation | Note de l'offrant <i>(section remplie par les évaluateurs)</i> | Renvoi à la soumission <i>(indiquer le numéro de page)</i> |
| | | | | |

| | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|
| <p>CTC1</p> | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT démontrer que le gestionnaire de projet proposé au CTO2 possède une expérience de la gestion de projet en fournissant la documentation pertinente pour jusqu'à trois (3) projets dont il a été responsable pour des services semblables ou pertinents au volet 2 dans l'annexe A – Énoncé des besoins. L'information fournie doit inclure ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du projet; 2) le nom du client du projet et le nom et les coordonnées de la personne-ressource (numéro de téléphone ou adresse courriel, selon le cas); 3) la durée du projet (selon le format mm-aaaa à mm-aaaa); 4) la description des responsabilités du gestionnaire de projet pour la gestion du projet, comme l'élaboration du budget, d'un plan de travail clair, logique et réalisable, d'une démarche et d'une méthodologie; l'affectation du personnel technique, le respect de l'échéancier du projet et la facturation en temps opportun. | <p>Jusqu'à trois (3) points par projet (jusqu'à un [1] point pour la pertinence et jusqu'à deux [2] points pour la description) jusqu'à un maximum de neuf (9) points.</p> | | |
| <p>CTC2</p> | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT fournir la preuve que le gestionnaire de projet proposé a eu des relations professionnelles avec des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques relativement à des activités d'évaluation des risques pour la santé humaine pertinentes pour le volet 2. Fournir la documentation pertinente pour au plus deux (2) exemples.</p> <p>La preuve doit établir clairement la nature du rôle et de la contribution de la ressource proposée à la documentation soumise.</p> <p>[Exemples d'organismes ou organisations : Santé Canada, US</p> | <p>Jusqu'à trois (3) points seront attribués pour chaque exemple (jusqu'à deux [2] points pour la pertinence et un [1] point pour l'organisme approprié) jusqu'à un maximum de six (6) points.</p> | | |

| | | | | |
|-------------|--|--|--|--|
| | <p>Environmental Protection Agency, California Environmental Protection Agency, Organisation mondiale de la Santé et Centre international de recherche sur le cancer.]</p> <p>Toute documentation valide est acceptable à titre de preuve (p. ex. rapports, articles, références, consultations d'experts).</p> <p>La preuve doit inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom de l'organisme ou de l'organisation; • le nom de la personne-ressource du client auprès de l'organisme ou de l'organisation; • le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du client; • la description des caractéristiques de ces relations professionnelles. | | | |
| CTC3 | <p>L'offrant DEVRAIT fournir une description du processus et de la méthodologie actuels par lesquels il effectue une analyse documentaire en appui à l'évaluation des risques pour la santé humaine (y compris les stratégies et les outils de recherche, l'évaluation critique d'études, la mise en tableaux, le résumé intégré, le contrôle de qualité, etc.).</p> | <p>Jusqu'à quinze (15) points seront attribués selon la légende ci-dessous.</p> | | |
| CTC4 | <p>L'offrant (c.-à-d. l'entreprise, le gestionnaire de projet ou les experts techniques précisés au CTO2 – veuillez décrire brièvement les rôles et les responsabilités) DEVRAIT fournir jusqu'à trois (3) exemples récents de documents, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, d'une analyse documentaire en appui à l'évaluation des risques pour la santé humaine.</p> <p>Au moins un exemple doit concerner un organisme national, international, provincial ou étatique.</p> | <p>Jusqu'à quinze (15) points seront attribués pour chaque exemple selon la légende ci-dessous, pour un maximum de quarante-cinq (45) points.</p> | | |

| | | | | |
|--|---|--------------------------|----|--|
| | Des détails doivent être fournis ou mis en évidence, afin de témoigner des procédures internes d'assurance de la qualité. | | | |
| | | Note de l'offrant | | |
| | | Note maximale | 75 | |
| | | Note minimale | 45 | |

| LÉGENDE DU VOLET 2 POUR LA NOTATION DES CTC3 ET CTC4 | | |
|---|-----------------|---|
| Excellent | 14 ou 15 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. |
| Bien | 12 ou 13 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère traite bien de l'exigence, à l'exception de quelques facteurs clés. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un rendement plus que suffisant pour cet élément des travaux. |
| Satisfaisant | 8 à 11 points | La réponse de l'offrant traite de façon satisfaisante de ce critère, à l'exception de nombreux éléments clés. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées doivent permettre d'atteindre le rendement minimal requis pour cet élément des travaux. |
| Élémentaire | 4 à 7 points | La réponse de l'offrant à ce critère est inadéquate à certains égards. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour lui permettre d'offrir un rendement adéquat pour cet élément des travaux. |

| VOLET 3 – PRODUIRE DES DONNÉES DANS LE CADRE DE NOUVELLES APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES (NAM) EN VUE DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPLICATION DE NAM À L'APPUI DE L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE | | | | |
|---|--------------------|----------------------------|--|--|
| Élément | Description | Échelle de cotation | Note de l'offrant <i>(section remplie par les évaluateurs)</i> | Renvoi à la soumission <i>(indiquer le numéro de page)</i> |
| | | | | |

| | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|
| <p>CTC1</p> | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT démontrer que le gestionnaire de projet proposé au CTO2 possède une expérience de la gestion de projet en fournissant la documentation pertinente pour jusqu'à trois (3) projets dont il a été responsable pour des services semblables ou pertinents au volet 3 dans l'annexe A – Énoncé des besoins. L'information fournie doit inclure ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du projet; 2) le nom du client du projet et le nom et les coordonnées de la personne-ressource (numéro de téléphone ou adresse courriel, selon le cas); 3) la durée du projet (selon le format mm-aaaa à mm-aaaa); 4) la description des responsabilités du gestionnaire de projet pour la gestion du projet, comme l'élaboration du budget, d'un plan de travail clair, logique et réalisable, d'une démarche et d'une méthodologie; l'affectation du personnel technique, le respect de l'échéancier du projet et la facturation en temps opportun. | <p>Jusqu'à trois (3) points par projet (jusqu'à un [1] point pour la pertinence et jusqu'à deux [2] points pour la description) jusqu'à un maximum de neuf (9) points.</p> | | |
| <p>CTC2</p> | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT fournir la preuve que le gestionnaire de projet proposé a eu des relations professionnelles avec des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques ou avec des sociétés de produits chimiques ou pharmaceutiques relativement à la production de données de NAM concernant des activités d'évaluation des risques pour la santé humaine pertinentes pour le volet 3. Fournir la documentation pertinente pour au plus deux (2) exemples.</p> | <p>Jusqu'à trois (3) points seront attribués pour chaque exemple (jusqu'à deux [2] points pour la pertinence et un [1] point pour l'organisme approprié) jusqu'à un maximum de six (6) points.</p> | | |

| | | | | |
|-------------|--|--|--|--|
| | <p>La preuve doit établir clairement la nature du rôle et de la contribution de la ressource proposée à la documentation soumise.</p> <p>Toute documentation valide est acceptable à titre de preuve (p. ex. rapports, articles, références, consultations d'experts).</p> <p>La preuve doit inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'organisme, de l'organisation ou de la société;• le nom de la personne-ressource du client auprès de l'organisme, de l'organisation ou de la société;• le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du client;• la description des caractéristiques de ces relations professionnelles. | | | |
| CTC3 | <p>L'offrant DEVRAIT fournir jusqu'à deux (2) exemples démontrant l'expérience, au cours des sept années précédant la date de publication de la DOC, de l'élaboration ou de l'application de nouvelles approches méthodologiques (NAM) dans le but de combler des manques de données ou de favoriser le remplacement des essais de toxicité chez les animaux.</p> <p>Les exemples pertinents incluent les NAM ou les méthodes d'essais intégrés visant à évaluer ou à orienter les aspects suivants : perturbation endocrinienne, génotoxicité, transcriptomique, toxicité aiguë, toxicité à doses répétées, toxicité pour la reproduction et le développement, toxicité par inhalation, toxicocinétique, modélisation toxicocinétique, exposition, modélisation de l'exposition.</p> | <p>Jusqu'à quinze (15) points seront attribués selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points.</p> | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | <p>Les offrants doivent préciser les méthodes ou les modèles de NAM et les évaluations de paramètres qu'ils exécutent régulièrement et pour lesquels ils peuvent fournir des données dans le cadre de la présente DOC.</p> <p>Les NAM ou les stratégies d'essais intégrés doivent être directement liées à l'évaluation des dangers pour la santé ou de l'exposition humaine à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine, et ce lien doit être décrit.</p> <p>Les offrants doivent confirmer avoir accès à un laboratoire doté du matériel et des instruments requis ou, dans le cas des approches informatiques, avoir accès à l'infrastructure de TI et aux programmes requis.</p> <p>Des détails doivent être fournis ou mis en évidence afin d'établir l'aptitude du laboratoire de production de données (p. ex. accréditation du laboratoire, études menées selon les bonnes pratiques de laboratoire, procédures internes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité) et la capacité de traitement pour chaque NAM proposée. De plus, des détails doivent être fournis pour démontrer l'existence de critères de rendement solides, fiables et normalisés pour la ou les NAM proposées.</p> | | | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | |
|-------------|--|--|----|--|
| CTC4 | <p>L'offrant DEVRAIT fournir jusqu'à deux (2) exemples de documents qui démontrent une expérience, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, de l'interprétation des résultats de NAM aux fins de la caractérisation de dangers pour la santé ou de l'exposition humaine.</p> <p>Au moins un exemple devrait concerner l'appui à une évaluation des risques pour la santé humaine.</p> | <p>Jusqu'à quinze (15) points seront attribués pour chaque exemple selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points.</p> | | |
| | | Note de l'offrant | | |
| | | Note maximale | 75 | |
| | | Note minimale | 45 | |

| LÉGENDE DU VOLET 3 POUR LA NOTATION DU CTC3 | | |
|--|----------------|--|
| Excellent | 13 à 15 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. L'offrant propose une capacité de production de données sur la relation concentration-réponse pour au moins 2 NAM distinctes*. |
| Bien | 10 à 12 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. |
| Satisfaisant | 7 à 9 points | La réponse de l'offrant traite de façon satisfaisante de ce critère, à l'exception de certains éléments clés. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées doivent permettre d'atteindre le rendement minimal requis pour cet élément des travaux. |
| Élémentaire | 4 à 6 points | La réponse de l'offrant à ce critère est inadéquate à certains égards. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour lui permettre d'offrir un rendement adéquat pour cet élément des travaux. |
| Faible | 1 ou 3 points | L'offrant répond au critère de façon minimale. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour assurer une exécution efficace des travaux. |
| Non recevable | 0 point | L'offrant ne répond pas aux critères. |

| LÉGENDE DU VOLET 3 POUR LA NOTATION DU CTC4 | | |
|--|----------------|---|
| Excellent | 13 à 15 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. |
| Bien | 10 à 12 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère traite bien de l'exigence, à l'exception de quelques facteurs clés. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un rendement plus que suffisant pour cet élément des travaux. |
| Satisfaisant | 7 à 9 points | La réponse de l'offrant traite de façon satisfaisante de ce critère, à l'exception de nombreux éléments clés. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées doivent permettre d'atteindre le rendement minimal requis pour cet élément des travaux. |
| Élémentaire | 4 à 6 points | La réponse de l'offrant à ce critère est inadéquate à certains égards. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour lui permettre d'offrir un rendement adéquat pour cet élément des travaux. |
| Faible | 1 à 3 points | L'offrant répond au critère de façon minimale. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour assurer une exécution efficace des travaux. |
| Non recevable | 0 point | L'offrant ne répond pas aux critères. |

| VOLET 4 – FOURNIR DES SERVICES D'EXPERTISE, DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS OU DE FORMATION AFIN D'APPUYER L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA SANTÉ | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Élé- ment | Description | Échelle de cotation | Note de l'offrant <i>(section remplie par les évaluateurs)</i> | Renvoi à la soumission <i>(indiquer le numéro de page)</i> |
| CTC1 | <p>Gestionnaire de projet</p> <p>L'offrant DEVRAIT démontrer que le gestionnaire de projet proposé au CTO2 possède une expérience de la gestion de projet en fournissant la documentation pertinente pour jusqu'à trois (3) projets dont il a été responsable pour des services semblables ou pertinents au volet 3 dans l'annexe A – Énoncé des besoins. L'information fournie doit inclure ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du projet; 2) le nom du client du projet et le nom et les coordonnées de la personne-ressource (numéro de téléphone ou adresse courriel, selon le cas); 3) la durée du projet (selon le format mm-aaaa à mm-aaaa); 4) la description des responsabilités du gestionnaire de projet pour la gestion du projet, comme l'élaboration du budget, d'un plan de travail clair, logique et réalisable, d'une démarche et d'une méthodologie; l'affectation du personnel technique, le respect de l'échéancier du projet et la facturation en temps opportun. | <p>Jusqu'à trois (3) points par projet (jusqu'à un [1] point pour la pertinence et jusqu'à deux [2] points pour la description) jusqu'à un maximum de neuf (9) points.</p> | | |

| | | | | |
|-------------|---|--|--|--|
| CTC2 | <p><u>Gestionnaire de projet</u></p> <p>L'offrant DEVRAIT fournir la preuve que le gestionnaire de projet proposé a eu des relations professionnelles avec des organismes internationaux, nationaux, provinciaux ou étatiques relativement à des activités d'évaluation des risques pour la santé humaine pertinentes pour le volet 4. Fournir la documentation pertinente pour au plus deux (2) exemples.</p> <p>La preuve doit établir clairement la nature du rôle et de la contribution de la ressource proposée à la documentation soumise.</p> <p>[Exemples d'organismes ou organisations : Santé Canada, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Agence de la santé publique du Canada, Services aux Autochtones Canada, US Environmental Protection Agency, California Environmental Protection Agency, Organisation mondiale de la Santé et Centre international de recherche sur le cancer.]</p> <p>Toute documentation valide est acceptable à titre de preuve (p. ex. rapports, articles, références, consultations d'experts).</p> <p>La preuve doit inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'organisme ou de l'organisation;• le nom de la personne-ressource du client auprès de l'organisme ou de l'organisation;• le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du client;• la description des caractéristiques de ces relations professionnelles. | <p>Jusqu'à trois (3) points seront attribués pour chaque exemple (jusqu'à deux [2] points pour la pertinence et un [1] point pour l'organisme approprié) jusqu'à un maximum de six (6) points.</p> | | |
|-------------|---|--|--|--|

| | | | | |
|-------------|---|---|--|--|
| CTC3 | <p>L'offrant DEVRAIT fournir jusqu'à trois (3) exemples de documents qui démontrent une expérience, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• la préparation d'une évaluation complète des impacts sur la santé ou les analyses des effets à l'appui d'une évaluation des impacts sur la santé; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• la préparation d'une analyse documentaire en appui à la définition des voies associées à des effets relativement aux changements de conditions économiques, sociales ou culturelles découlant de projets de développement; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• la préparation d'une analyse documentaire sur les mesures d'atténuation ou de mise en valeur concernant des projets de développement; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• la préparation d'un document détaillant les méthodes ou les outils permettant la prise en compte des visions du monde occidentales ou autochtones, la réalisation d'une analyse comparative entre les sexes plus ou la caractérisation des effets cumulatifs, à l'appui d'évaluations des impacts sur la santé de projets de développement et de l'atténuation des effets néfastes. <p>Les exemples doivent définir clairement le rôle ou la participation de l'offrant dans la préparation des documents fournis en exemple.</p> | <p>Jusqu'à dix (10) points seront attribués selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points.</p> | | |
|-------------|---|---|--|--|

| | | | | |
|-------------|---|---|--|--|
| CTC4 | <p>L'offrant (c.-à-d. l'entreprise, le gestionnaire de projet ou les experts techniques précisés au CTO2 – veuillez décrire brièvement les rôles et les responsabilités) doit fournir jusqu'à trois (3) exemples démontrant une expérience, au cours des sept (7) années précédant la date de publication de la DOC, conformément au volet 4 de l'énoncé des travaux, en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• la prestation de services de consultation à l'appui d'une évaluation des impacts sur la santé; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• l'examen par des pairs experts d'une évaluation complète des impacts sur la santé ou des analyses des effets à l'appui d'une évaluation des impacts sur la santé; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• l'établissement d'un processus ou d'une méthodologie d'analyse documentaire en appui aux évaluations des impacts sur la santé (y compris les stratégies et les outils de recherche, les évaluations critiques d'études, la mise en tableaux, le résumé intégré, le contrôle de qualité, etc.); <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">• l'application de méthodes ou d'outils permettant la prise en compte des visions du monde occidentales ou autochtones, la réalisation d'une analyse comparative entre les sexes plus ou la caractérisation des effets cumulatifs, à l'appui d'évaluations des impacts sur la santé de projets de développement et de l'atténuation des effets néfastes. <p>Des détails doivent être fournis ou mis en évidence, afin de témoigner</p> | Jusqu'à dix (10) points seront attribués pour chaque exemple selon la légende ci-dessous, pour un maximum de trente (30) points. | | |
|-------------|---|---|--|--|

| | des procédures internes d'assurance de la qualité. | | | |
|--|--|---|----|--|
| Note de l'offrant | | | | |
| Note maximale | | | 75 | |
| Note minimale | | | 45 | |
| LÉGENDE DU VOLET 4 POUR LA NOTATION DES CTC3 ET CTC4 | | | | |
| Excellent | 10 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère couvre en profondeur tous les facteurs, et ce, au-delà de l'exigence. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un excellent rendement pour cet élément des travaux. | | |
| Bien | 8 ou 9 points | La réponse de l'offrant quant à ce critère traite bien de l'exigence, à l'exception de quelques facteurs clés. Les connaissances, l'expérience et la démarche présentées doivent permettre un rendement plus que suffisant pour cet élément des travaux. | | |
| Satisfaisant | 6 ou 7 points | La réponse de l'offrant traite de façon satisfaisante de ce critère, à l'exception de nombreux éléments clés. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées doivent permettre d'atteindre le rendement minimal requis pour cet élément des travaux. | | |
| Élémentaire | 3 à 5 points | La réponse de l'offrant à ce critère est inadéquate à certains égards. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour lui permettre d'offrir un rendement adéquat pour cet élément des travaux. | | |
| Faible | 1 ou 2 points | L'offrant répond au critère de façon minimale. Les connaissances, l'expérience ou la démarche présentées risquent d'être insuffisantes pour assurer une exécution efficace des travaux. | | |
| Non recevable | 0 point | L'offrant ne répond pas aux critères. | | |

4.1.2 Évaluation financière

Les offrants qui satisfont à TOUTES les exigences obligatoires et qui obtiennent la note minimale de l'exigence cotée seront évalués en fonction de leur offre financière. Les offrants doivent soumettre, avec leur offre technique, une offre financière détaillée, comme il est indiqué à l'annexe B.

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens.

Les offrants doivent fournir un tarif journalier ferme pour chaque année de la période de commande subséquente pour le volet pour lequel ils ont présenté une offre.

Volets 1, 2 et 4 :

Pour chaque catégorie, les offrants doivent indiquer le tarif journalier tout compris qu'ils proposent pour les services fondés sur une journée de sept heures et demie (7,5). Les tarifs journaliers tout compris proposés s'appliquent à TOUTES les ressources proposées dans leur catégorie respective.

Volet 3 :

Pour chaque catégorie, les offrants doivent indiquer le tarif journalier qu'ils proposent pour les services fondés sur une journée de sept heures et demie (7,5). Pour que les offres financières des offrants soient directement comparables, les tarifs journaliers proposés doivent correspondre au tarif journalier standard du gestionnaire de projet et de l'expert technique et doivent **EXCLURE** les autres coûts liés à la production de données (p. ex. achat d'articles d'essai, produits consommables, produits chimiques, réactifs, etc.).

4.1.3 Mode d'adjudication des conventions d'offre à commandes (COC)

Seuls les offrants qui ont satisfait aux critères obligatoires et qui ont obtenu au moins la note minimale pour l'ensemble des critères cotés seront pris en considération pour une évaluation plus poussée.

Les offres à commandes seront attribuées de sorte que chaque volet aura jusqu'à cinq (5) offrants.

Santé Canada a l'intention d'attribuer des offres à commandes aux cinq (5) offrants qualifiés les mieux classés pour chaque volet. Le classement sera établi en vue d'un ordre global des offrants par volet, conformément à l'article 4.2 ci-dessous. Les commandes subséquentes doivent être passées selon les méthodes décrites à la section 7.9 de la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

4.1.3 Prix évalué le plus bas

Le prix évalué des offres recevables sera déterminé comme suit.

Note à l'intention des offrants : Les valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessous ne sont données qu'à titre d'exemple.

ÉTAPE 1 :

Un tarif journalier moyen pour le gestionnaire de projet proposé sera déterminé comme suit :

Tarif journalier – Gestionnaire de projet

| | Année 1 de l'OC | Année 2 de l'OC | Année 3 de l'OC | Année 4 de l'OC | Année 5 de l'OC | Total |
|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Offrant 1 | 925,00 \$ | 930,00 \$ | 930,00 \$ | 935,00 \$ | 940,00 \$ | 4 660,00 \$ |
| Offrant 2 | 940,00 \$ | 945,00 \$ | 950,00 \$ | 955,00 \$ | 955,00 \$ | 4 745,00 \$ |
| Offrant 3 | 930,00 \$ | 940,00 \$ | 950,00 \$ | 960,00 \$ | 970,00 \$ | 4 750,00 \$ |

Le tarif journalier moyen (gestionnaire de projet) sera établi en divisant le total ci-dessus par 5 comme suit :

Offrant n° 1 : 4 660 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 932 \$

Offrant n° 2 : 4 745 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 949 \$

Offrant n° 3 : 4 750 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 950 \$

ÉTAPE 2 :

Un tarif journalier moyen pour les experts techniques proposés sera déterminé comme suit :

Tarif journalier – Experts techniques

| | Année 1 de l'OC | Année 2 de l'OC | Année 3 de l'OC | Année 4 de l'OC | Année 5 de l'OC | Total |
|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Offrant 1 | 725,00 \$ | 730,00 \$ | 735,00 \$ | 735,00 \$ | 740,00 \$ | 3 660,00 \$ |
| Offrant 2 | 740,00 \$ | 745,00 \$ | 750,00 \$ | 755,00 \$ | 755,00 \$ | 3 745,00 \$ |
| Offrant 3 | 730,00 \$ | 740,00 \$ | 750,00 \$ | 760,00 \$ | 770,00 \$ | 3 750,00 \$ |

Le tarif journalier moyen (expert technique) sera établi en divisant le total ci-dessus par 5 comme suit :

Offrant n° 1 : 3 660,00 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 732 \$
Offrant n° 2 : 3 745,00 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 749,00 \$
Offrant n° 3 : 3 750,00 \$ divisés par 5 = tarif journalier moyen de 750,00 \$

ÉTAPE 3 :

Le tarif journalier moyen, gestionnaire de projet, de l'étape 1 et le tarif journalier moyen, expert technique, de l'étape 2 ci-dessus, seront additionnés pour déterminer le prix total de l'évaluation de chaque offrant, comme suit :

Offrant n° 1 : 932,00 \$ + 732,00 \$ = 1 664,00 \$
Offrant n° 2 : 949,00 \$ + 749,00 \$ = 1 698,00 \$
Offrant n° 3 : 950,00 \$ + 750,00 \$ = 1 700,00 \$

Dans cet exemple, l'offrant n° 1 a le prix évalué le plus bas.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus élevée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)

1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
 - b. respecter tous les critères obligatoires;
 - c. obtenir le minimum de **45** points requis pour les critères d'évaluation technique qui font l'objet d'une notation par points.
L'évaluation se fait sur une échelle de **75** points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences [choisir a) ou b) ou c)] seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction de la note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix. La pondération sera établie comme suit : **70 %** des points seront affectés au mérite technique, et **30 %** des points seront affectés au prix.
4. Pour établir la note du mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points possible, multiplié par **70 %**.
5. La note affectée au prix de chaque soumission recevable sera déterminée au prorata du prix évalué le plus bas et selon un ratio de **30 %**.
6. Pour chaque soumission recevable, la note du mérite technique et la note relative au prix seront additionnées afin d'obtenir la note combinée.
7. La soumission retenue ne sera pas nécessairement celle ayant obtenu la note technique la plus élevée ni celle ayant le prix évalué le plus bas. La soumission recevable ayant obtenu la note

combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

8. Le classement des offrants par volet sera déterminé par la note combinée la plus élevée (1^{er}) jusqu'à la note combinée la plus faible (5^e). Les offres recevables supplémentaires fondées sur la méthodologie ci-dessus qui ne font pas partie des cinq meilleures offres ne se verront pas attribuer une offre à commandes.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois offres sont recevables et où le choix de l'offrant se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 75 et le prix évalué le plus bas est de 1 664 \$.

| | OFFRANT 1 | OFFRANT 2 | OFFRANT 3 | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Note technique globale | 55/75 | 49/75 | 50/75 | |
| Prix évalué de la soumission | 1 664 \$ | 1 698 \$ | 1 700 \$ | |
| Calcul | Note pour le mérite technique | $55/75 \times 70 = 51,33$ | $49/75 \times 70 = 45,73$ | $50/75 \times 70 = 46,66$ |
| | Note pour le prix | $1664/1664 \times 30 = 30$ | $1664/1698 \times 30 = 29,40$ | $1664/1700 \times 30 = 29,36$ |
| Note combinée | 81,33 | 75,13 | 76,02 | |
| Classement | 1 ^{er} | 3 ^e | 2 ^e | |

4.2.2 Attribution de l'offre à commandes – Méthode proportionnelle

Les offres à commandes seront émises de manière proportionnelle, afin que le titulaire d'OC classé au premier rang pour un volet obtienne la plus grande portion préétablie des fonds disponibles pour ce volet; le titulaire d'OC classé au deuxième rang obtienne la deuxième plus grande portion préétablie des fonds disponibles pour ce volet et ainsi de suite :

Le titulaire d'OC s'étant classé au premier rang : 30 % des fonds disponibles par volet
Le titulaire d'OC s'étant classé au second rang : 25 % des fonds disponibles par volet
Le titulaire d'OC s'étant classé au troisième rang : 20 % des fonds disponibles par volet
Le titulaire d'OC s'étant classé au quatrième rang : 15 % des fonds disponibles par volet
Le titulaire d'OC s'étant classé au cinquième rang : 10 % des fonds disponibles par volet

Si le nombre d'offres recevables est inférieur à celui indiqué ci-dessus, les pourcentages d'attribution seront ajustés en conséquence.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'une offre à commandes leur soit attribuée, les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, et aura le droit d'annuler une offre à commandes, s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes peut rendre l'offre irrecevable, entraîner le rejet de l'offre à commandes ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent présenter les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration d'infractions ayant donné lieu à une condamnation

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur offre soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être fournis avec l'offre, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une ou l'autre de ces attestations ou l'un ou l'autre de ces renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et présentés selon les exigences, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai qui lui est imparti pour fournir ces renseignements. Si l'offrant ne présente pas les attestations ou les renseignements supplémentaires indiqués ci-dessous dans le délai fixé, son offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation exigée

Conformément à la section intitulée *Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier* de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin d'éviter que son offre ne soit rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre à commandes

En présentant une offre, l'offrant atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise, le cas échéant, ne figurent sur la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) aux fins de l'équité en matière d'emploi, accessible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(ESDC\)](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou d'annuler une offre à commandes si le nom de l'offrant, ou celui de tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la « liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution d'une offre à commandes ou pendant la période visée par l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Statut et disponibilité des ressources

M3020T (2016-01-28), *Statut et disponibilité du personnel – Offre*

5.2.3.2 Études et expérience

A3010T (2010-08-16), *Études et expérience – Offre*

PARTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES, DE FINANCE ET DE SÉCURITÉ

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission d'une offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable, conformément à la Partie 7A – Offre à commandes.

6.2 Exigences en matière d'assurances

G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant s'engage à satisfaire aux exigences conformément à l'énoncé des travaux figurant à l'annexe A.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

Il existe plusieurs exigences connexes relatives à la sécurité susceptibles d'être requises dans une commande subséquente à la présente offre à commandes. Chaque exigence relative à la sécurité sera déterminée avant l'émission de chaque commande subséquente.

7.2.2 Aucune exigence relative à la sécurité (LVERS, annexe C)

Les entrepreneurs n'ayant pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doivent être accompagnés.

L'entrepreneur n'ayant pas fait l'objet d'une enquête de sécurité doit être accompagné par un employé ou un commissionnaire en tout temps s'il se rend dans les installations du gouvernement du Canada.

Les renseignements devant être utilisés pour l'élaboration du produit visé par le contrat, comme les documents de référence, ou devant être mis à la disposition de l'entrepreneur doivent être des renseignements non classifiés et être reconnus par Santé Canada ou l'ASPC ou le gouvernement du Canada comme pouvant être divulgués au public.

Aucune information protégée ou classifiée ne sera mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée dans l'élaboration du produit faisant l'objet du contrat ou créée à la suite de la présente offre à commandes.

7.2.3 Autres exigences relatives à la sécurité

Les commandes subséquentes pour des besoins qui ne sont pas **PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS** ne sont assujetties à aucune exigence en matière de sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et les contrats subséquents par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

Le document [2005](#) (2022-12-01), *Conditions générales : offres à commandes – biens ou services* du Guide des CUA s'applique à l'offre à commandes et en fait partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes – établissement de rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Chaque trimestre, dans les trente (30) jours suivant la fin du mois de **juin**, de **septembre**, de **décembre** et de **mars**, l'offrant **DOIT** donner des renseignements détaillés sur l'utilisation de la convention d'offres à commandes (COC) au responsable de l'offre à commandes : Darlene.Fisher2@canada.ca. **En l'absence d'activité, l'entrepreneur est tout de même tenu d'envoyer un courriel.**

7.4 Modalités de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029.

7.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales

L'offre à commandes vise à combler le besoin décrit dans l'offre à commandes pour les utilisateurs désignés partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Toute demande de prestation dans les zones visées par les ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec ou au Labrador devra faire l'objet de contrats distincts, attribués en dehors du cadre de l'offre à commandes.

7.5 Autorités

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Wesley Phillips
Chef d'équipe int., DAGMB

Santé Canada
Direction générale du dirigeant principal des finances
Direction de la gestion de l'approvisionnement et des investissements
Division des approvisionnements et la gestion du matériel et des biens
200, promenade Eglantine
Ottawa (Ontario)

Canada
K1A 0K9

Téléphone : 613-941-2067
Courriel : wesley.phillips@hc-sc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de la création de l'offre à commandes, de sa gestion et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, le responsable de l'offre à commandes s'occupe de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(à inscrire au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

(à inscrire au moment de l'attribution du contrat)

7.6 Divulgence proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : **Santé Canada (SC)**.

7.8 Procédure de commande subséquente :

Les objectifs de Santé Canada seront les suivants :

- Utiliser les services de chaque titulaire de COC dont les services ont été retenus dans la mesure du possible, conformément à la méthode des commandes subséquentes;
- Répartir la valeur globale des commandes subséquentes à travers la liste des entreprises détenant des COC selon les proportions attribuées lors de l'attribution des COC en fonction du classement général.

Santé Canada passera une commande subséquente distincte à la suite de n'importe laquelle des offres à commandes jusqu'à concurrence de **250 000,00 \$ CA** (y compris la taxe sur les produits et services, la

taxe de vente harmonisée et toutes les modifications). Les commandes subséquentes seront attribuées selon la méthode suivante :

Santé Canada sélectionnera le titulaire de la COC qui convient le mieux pour toute commande subséquente. Le titulaire de la COC le plus approprié sera sélectionné en fonction, entre autres, des facteurs suivants :

- 1) Volet applicable;
- 2) Pertinence de l'expertise en la matière du titulaire de la COC et/ou de ses ressources par rapport à la nature du travail à effectuer dans le cadre de la commande subséquente;
- 3) Disponibilité du titulaire de la COC et de ses ressources pour exécuter les travaux et respecter les échéances requises;
- 4) Exigences opérationnelles;
- 5) Exigences relatives à la sécurité.

Le chargé de projet pour ces travaux précis fournira au titulaire de la COC une ébauche de l'énoncé des travaux (EDT) et lui accordera un minimum de cinq (5) jours ouvrables ou 48 heures pour les demandes urgentes afin de confirmer leur disponibilité et de confirmer quel personnel autorisé sera affecté aux travaux. Dans certains cas, le chargé de projet fournira au titulaire de la COC un niveau d'effort estimé (en jours), mais lorsqu'un niveau d'effort estimé n'est pas fourni par le chargé de projet, le titulaire de la COC doit soumettre son niveau d'effort estimé pour le travail.

Si le titulaire de la COC ne peut satisfaire aux exigences des travaux, le même processus est répété jusqu'à ce qu'un titulaire de COC satisfasse à toutes les exigences.

Un prix ferme/fixe pour toute demande doit être établi et convenu par le chargé de projet et le titulaire de l'offre à commandes sélectionné en utilisant le(s) tarif(s) journalier(s) ferme(s), le niveau d'effort estimé (7,5 heures par jour) et, pour le volet 4 seulement, la juste valeur marchande pour les frais de déplacement et de subsistance et les dépenses diverses.

Il est entendu que le titulaire de l'offre à commandes s'engage à ne pas entreprendre les travaux prévus dans la commande subséquente avant d'avoir reçu une autorisation par écrit de l'autorité contractante.

Il est entendu et convenu que l'omission de fournir un avis écrit de disponibilité dans les délais prévus sera interprétée comme une déclaration d'incapacité d'exécuter les services et entraînera l'annulation de la commande subséquente liée à la demande de services en question.

7.9 Instrument de commande subséquente

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés à l'aide des formulaires dûment remplis, comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-après.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants peuvent être utilisés et se trouvent sur le site Web [Catalogue de formulaires de TPSGC](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes – livraison multiple
 - PWGSC-TPSGC 944 Call-up Against Multiple Standing Offers (version anglaise)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (version française)

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **250 000 \$** (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes aux offres à commandes ne doit pas dépasser le montant de (à insérer au moment de l'attribution du contrat) \$ (taxes applicables en sus) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ni fournir de services ou d'articles, en réponse à des commandes subséquentes, qui porteraient le coût total, pour le Canada, à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée par l'entremise d'une modification officielle.

L'offrant doit informer le responsable de l'offre à commandes concernant la suffisance de cette somme lorsque 75 % du montant ont été engagés ou quatre (4) mois avant la date d'expiration de l'offre à commandes, selon la situation qui se présente en premier. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales **2005** (2022-12-01), *Conditions générales : offres à commandes – biens ou services*;
- d) les conditions générales **2010B** (2022-12-01), *Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne)*;
- e) Annexe A – Énoncé des travaux;
- f) Annexe B – Base de paiement;
- g) Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (à insérer au moment de l'attribution du contrat).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'offre à commandes, et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes.

7.13.2 Clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

M3020C (2016-01-28) – *Statut et disponibilité des ressources – offre à commandes*

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.15 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa discrétion, de rendre obligatoire l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques.

Le Canada accepte de donner à l'offrant un préavis d'au moins trois (3) mois pour lui permettre de prendre toute mesure nécessaire pour l'intégration de l'offre dans la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée précisant les exigences et fournissant l'orientation et le soutien pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services dans le cadre de la solution d'achats électroniques, l'offre à commandes peut être annulée par le Canada.

7.16 Personnel autorisé supplémentaire

L'offrant peut proposer du personnel autorisé supplémentaire en sus du minimum requis, afin qu'il soit évalué et autorisé à travailler dans le cadre de l'offre à commandes. Les demandes de personnel autorisé supplémentaire doivent être soumises au responsable de l'offre à commandes de la COC par courriel et inclure les renseignements suivants :

- 1) Nom de la ressource;
- 2) Volet et catégorie de la ressource;
- 3) Grille d'évaluation de la partie 4 dûment remplie, montrant comment la ressource répond aux critères d'évaluation technique obligatoires et cotés;
- 4) Curriculum vitae de la ressource, au besoin;
- 5) Détails relatifs à la sécurité, y compris le numéro de dossier, le niveau d'autorisation, la date d'expiration et la date de naissance (afin de valider l'autorisation).

Santé Canada évaluera l'information soumise conformément au document original de la DOC et à toute modification. L'évaluation de ces demandes pourrait avoir lieu une fois par trimestre. Lorsqu'une demande est jugée conforme, le personnel sera ajouté à la liste du personnel autorisé, qui sera gérée à l'interne.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

Les conditions générales [2010B](#) (2022-12-01) « Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne) » s'appliquent au marché et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période de travail doit être en conformité avec la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [*Loi sur la pension de la fonction publique*](#), l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'[*Avis sur la Politique des marchés : 2019-01*](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

Si l'offrant s'acquitte de manière satisfaisante de toutes ses obligations contractuelles, l'offrant sera payé un prix unitaire ferme, tel qu'il est indiqué à l'annexe B – Base de paiement en conformité avec la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.5.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur indiquée dans la commande subséquente. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada, à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée;
 - b. quatre mois avant la date d'échéance du contrat;
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux;

selon la première de ces éventualités.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.5.3 Paiement mensuel

[H1008C](#) (2008-05-12), *Paiement mensuel*

7.6 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Aucune facture ne peut être présentée avant que tous les

travaux qui y figurent soient terminés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. une copie des feuilles de présence pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. un exemplaire des documents d'autorisation et tout autre document précisé dans le contrat;
 - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant).
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

p2p.invoices-factures@hc-sc.gc.ca (Opérations comptables)

(à insérer au moment de l'attribution du contrat) (chargé de projet)

7.7 Assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Règlement des différends

- a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et franche au sujet des travaux pendant et après la période d'exécution du contrat.
- b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans le cadre de l'exécution du contrat et d'aviser sans tarder toute autre partie pour tenter de résoudre les problèmes ou les différends qui pourraient survenir.
- c) Si les parties n'arrivent pas à régler un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le différend.
- d) Les options de règlement extrajudiciaire des différends se trouvent sur le site Web Achats et ventes du Canada, sous la rubrique « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Portée

1.1 Titre : Fourniture d'expertise scientifique à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine

1.2 Introduction

La Direction de la sécurité des milieux (DSM) souhaite élaborer diverses conventions d'offre à commandes relativement à une série d'activités d'évaluation des risques à l'appui de son mandat, qui consiste à protéger la santé des Canadiens contre les risques environnementaux en assurant l'évaluation des risques posés par les produits chimiques, y compris les contaminants de l'air et de l'eau, les substances nouvelles et les sites contaminés. L'offre à commandes doit d'abord permettre d'obtenir une liste d'entreprises qualifiées possédant une vaste expertise dans le domaine de l'évaluation des risques pour la santé humaine et pouvant fournir divers services scientifiques, par exemple, recueillir des renseignements scientifiques dans le but de mener une évaluation des risques pour la santé humaine, élaborer des méthodes et des outils d'évaluation des risques pour la santé humaine, fournir une expertise scientifique et de la formation sur les évaluations des risques pour la santé humaine, mener des évaluations des risques pour la santé humaine (ce qui peut comprendre une évaluation de l'exposition ou la caractérisation du danger) ou des analyses scientifiques par les pairs des rapports d'évaluation ou des documents scientifiques, et tenir des consultations sur des questions scientifiques portant sur la réalisation des évaluations des risques que posent pour la santé humaine les substances chimiques, les contaminants de l'air et de l'eau, les substances nouvelles et les sites contaminés.

1.3 Définition d'une offre à commandes

L'offre à commandes n'est pas un contrat. C'est une offre de la part d'un fournisseur d'offrir des services au Ministère, au fur et à mesure de ses besoins, à un prix convenu d'avance et selon des modalités établies pour une période de temps précise.

Un contrat distinct est conclu pour chaque demande subséquente à l'offre à commandes. La responsabilité de Santé Canada se limite à la valeur réelle des commandes passées durant la période spécifiée dans l'offre à commandes.

1.4 Objectifs de la demande

La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise à établir des conventions d'offres à commandes (COC) qui seront attribuées de manière concurrentielle à un maximum de cinq (5) entreprises qualifiées dans chacun des quatre (4) volets de travail indiqués dans cette DOC (soit un maximum de 20 entreprises qualifiées) pour la fourniture d'expertise scientifique à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine, selon les modalités de la présente DOC.

1.5 Valeur estimative

La valeur cumulative totale estimative de toutes les offres à commandes découlant de la présente DOC ne doit pas dépasser 20 millions de dollars, sans les taxes applicables, sur une période de cinq ans. Les quatre (4) volets et les valeurs maximales estimatives par volet sur la

période de cinq (5) ans au cours de laquelle les offres à commandes sont en vigueur comme suit :

Volet 1 – Fournir une expertise scientifique pour effectuer une évaluation des risques pour la santé humaine, une analyse scientifique par les pairs ou une consultation afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine (6 millions de dollars sans les taxes applicables)

Volet 2 – Fournir des services de collecte de renseignements afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine (5 millions de dollars sans les taxes applicables)

Volet 3 – Produire des données dans le cadre de nouvelles approches méthodologiques (NAM) en vue de l'élaboration ou de l'application de NAM à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine (4 millions de dollars sans les taxes applicables)

Volet 4 – Fournir des services d'expertise, de collecte de renseignements ou de formation afin d'appuyer l'évaluation des impacts sur la santé (5 millions de dollars sans les taxes applicables)

1.6 Contexte, hypothèses et portée particulière de la demande

La Direction de la sécurité des milieux (DSM) joue un rôle clé dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques pour la santé humaine posés par les substances chimiques, les contaminants de l'air et de l'eau, les substances nouvelles et les sites contaminés. La Direction élabore des lignes directrices sur l'eau potable et la qualité de l'air et mène des évaluations des risques que posent pour la santé les substances chimiques, les sites contaminés et les secteurs industriels, afin de déterminer s'il est nécessaire d'assurer la gestion des risques et la réduction des expositions. L'évaluation des risques que pose pour la santé humaine une substance, un site contaminé ou un secteur industriel se fonde en grande partie sur les renseignements disponibles, y compris les renseignements émanant des données ou publications scientifiques, des intervenants (y compris les représentants de l'industrie), des activités de recherche en cours et des études de surveillance et de suivi actuelles. Un aspect clé du processus d'évaluation des risques, qui se répercute sur la prise de décisions définitives, est l'évaluation scientifique par les pairs, réalisée par des experts externes, en vue de remédier aux principaux problèmes recensés et d'assurer la couverture adéquate des données et le caractère soutenable des conclusions. Les évaluations générées par la DSM sur les risques pour la santé humaine contribuent à l'élaboration de politiques et de programmes, ainsi qu'à la prise de décisions scientifiquement valables en matière de gestion des risques.

Par ailleurs, nous cherchons à réduire, remplacer ou raffiner les essais de toxicité effectués chez les animaux vertébrés, de même qu'à intégrer des méthodes de substitution dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999). Cet objectif exige l'élaboration de nouvelles approches méthodologiques (NAM) et la production de données de NAM à l'appui des évaluations des risques pour la santé humaine. Les NAM correspondent globalement à l'ensemble des technologies, méthodologies ou approches qui, seules ou en combinaison, peuvent servir à remplacer, réduire ou raffiner les essais de toxicité chez les animaux et accélérer ou rendre plus efficaces la priorisation et l'évaluation des produits chimiques. Ces méthodes peuvent comprendre l'emploi de modèles informatiques (*in silico*), d'essais modernisés sur des organismes entiers, d'essais portant sur des molécules biologiques, des cellules (*in vitro*), des tissus ou des organes, ainsi que de méthodes de prédiction de l'exposition. Les NAM sont particulièrement utiles dans les situations où l'on manque de données, car les NAM génèrent des

données beaucoup rapidement que les méthodes d'essai classiques. De plus en plus, on utilise les données issues des NAM pour caractériser le danger, l'exposition et les risques associés aux produits chimiques à prioriser en vue d'interventions. Ces données peuvent aussi contribuer au poids de la preuve dans les évaluations des risques de produits chimiques. En outre, les données de NAM peuvent être substituées aux données classiques dans l'évaluation des risques d'un produit chimique lorsqu'il est établi que la NAM fournit une mesure scientifiquement valable du paramètre à l'étude.

Pour faciliter l'exécution des obligations qui lui incombent, la DSM fait appel à des services professionnels pour différentes activités concernant les risques pour la santé posés par les substances chimiques. La portée précise du travail envisagé comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- La tenue ou la coordination de l'évaluation de l'exposition humaine, de la caractérisation des dangers ou de l'évaluation des risques pour la santé humaine;
- La tenue ou la coordination d'analyses scientifiques par les pairs ou de consultations des pairs selon diverses formules (consultations de groupes d'experts, examens par écrit, etc.);
- La collecte et la synthèse de l'évaluation de l'exposition humaine, de la caractérisation des dangers ou de l'évaluation des risques pour la santé humaine;
- La coordination de la formation ou l'élaboration de matériels de formation ou d'orientation sur les approches et méthodologies « traditionnelles ou classiques » et « nouvelles ou émergentes » en matière d'évaluation des risques pour la santé humaine;
- L'élaboration de NAM relativement à la caractérisation des dangers pour la santé humaine, à l'évaluation des risques pour la santé humaine ou à l'évaluation de l'exposition;
- La réalisation d'essais de toxicité fondés sur les NAM à l'égard de produits chimiques précis, dans le but d'évaluer ou d'orienter les aspects suivants : perturbation endocrinienne, génotoxicité, transcriptomique, toxicité à doses répétées, toxicité pour la reproduction et le développement, toxicité par inhalation, toxicocinétique, modélisation toxicocinétique, exposition, modélisation de l'exposition.

2.0 Exigences

2.1 Personnel

Un (1) gestionnaire de projet et jusqu'à dix (10) experts techniques sont requis par volet. Au moins un (1) expert technique est requis.

2.2 Tâches, activités, livrables et jalons

Les activités, les livrables et les jalons connexes seront formulés dans chacune des commandes de services subséquentes à l'offre à commandes. Ces services pourraient comprendre notamment les activités, les produits à livrer et les jalons connexes suivants :

Tâches et activités :

- **Volet 1** – Fournir une expertise scientifique pour effectuer une évaluation des risques pour la santé humaine, une analyse scientifique par les pairs ou une

consultation afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine, y compris, mais sans s'y limiter :

- une consultation scientifique ou l'interprétation scientifique/analyse des données relatives à la caractérisation des dangers pour la santé, à l'exposition ou à l'évaluation des risques pour la santé;
 - la préparation d'ébauches des évaluations de l'exposition humaine, de la caractérisation des dangers pour la santé ou des évaluations des risques pour la santé humaine concernant les produits chimiques, les contaminants de l'air et de l'eau, les substances nouvelles ou les sites contaminés;
 - l'examen par les pairs des ébauches d'évaluations scientifiques des risques pour la santé humaine et des manuscrits préparés.
- **Volet 2** – Fournir des services de collecte de renseignements afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine, y compris, mais sans s'y limiter :
 - rassembler, analyser et résumer dans des rapports écrits les données ou les publications scientifiques disponibles au sujet de l'exposition humaine et des effets sur la santé qu'engendrent des substances chimiques, des contaminants de l'air et de l'eau, des substances nouvelles ou des sites contaminés;
 - rassembler, analyser et résumer dans des rapports écrits les données ou les publications scientifiques disponibles au sujet des contaminants microbiologiques, des technologies de traitement de l'eau potable, y compris la gestion des matières résiduelles, et des méthodes d'analyse;
 - coordonner la contribution et les commentaires scientifiques à l'échelle nationale et internationale concernant les nouveaux problèmes et défis dans le secteur de l'évaluation du risque, ce qui comprend notamment la fourniture de conseils de nature technique sur des questions de politique scientifiques dans le cadre d'une évaluation des risques pour la santé humaine;
 - intégrer l'information et fournir des résumés écrits des évaluations des dangers, de l'exposition ou des risques provenant d'organisations ou d'organismes internationaux, nationaux ou provinciaux ou d'État.
 - **Volet 3** – Produire des données dans le cadre de nouvelles approches méthodologiques (NAM) en vue de l'élaboration ou de l'application de NAM à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine, y compris, mais sans s'y limiter :
 - l'élaboration des protocoles et des modèles d'étude;
 - l'élaboration et l'application de NAM en vue de la production de données sur la relation concentration-réponse des produits chimiques retenus (exception faite des modèles in silico, pour lesquels des résultats binaires sont acceptables), dans le but de combler des manques de données ou de favoriser le remplacement des essais de toxicité chez les animaux. Les exemples pertinents incluent les NAM ou les méthodes d'essais intégrés visant à évaluer ou à orienter les aspects suivants : perturbation endocrinienne, génotoxicité, transcriptomique, toxicité à doses répétées, toxicité pour la reproduction et le développement, toxicité par inhalation, toxicocinétique, modélisation toxicocinétique, exposition, modélisation de l'exposition;
 - l'interprétation scientifique des données issues de NAM servant à la caractérisation des dangers et à l'évaluation de l'exposition et des risques.

Volet 4 – Fournir des services d'expertise, de collecte de renseignements ou de formation afin d'appuyer l'évaluation des impacts sur la santé, y compris, mais sans s'y limiter :

- une consultation ou l'interprétation/analyse des données à l'appui d'évaluations des impacts sur la santé de projets de développement;
- la tâche de rassembler, analyser et résumer les données ou les publications disponibles au sujet des effets qu'ont sur les environnements humains des projets de développement, notamment leurs interactions (p. ex. voies associées aux effets), les mesures d'atténuation ou de mise en valeur pertinentes, et les répercussions sur la santé;
- la tâche d'intégrer les évaluations des impacts sur la santé provenant d'organisations ou d'organismes internationaux, nationaux ou provinciaux ou d'État, et d'en fournir des résumés écrits;
- l'élaboration de méthodologies, d'outils et de moyens permettant l'application des approches ou des technologies émergentes en ce qui concerne la prise en compte des visions du monde occidentales ou autochtones, l'analyse comparative entre les sexes plus ou la caractérisation des effets cumulatifs dans le contexte des évaluations des impacts sur la santé de projets de développement et de l'atténuation des effets néfastes.

Livrables :

Les produits livrables particuliers seront précisés dans chaque commande subséquente à l'offre à commandes. Ceux-ci peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

Volet 1 :

- L'entrepreneur devra préparer des rapports scientifiquement acceptables, complets et de qualité supérieure;
- L'entrepreneur soumettra des rapports d'examen par les pairs comportant des commentaires critiques sur la pertinence, l'exhaustivité et l'interprétation des renseignements de nature scientifique ou technique contenus dans les rapports d'évaluation ou manuscrits;
- L'entrepreneur fournira des services adaptés à la possible nature délicate de l'information et des données contenues dans les documents.

Volet 2 :

- L'entrepreneur devra préparer des rapports scientifiquement acceptables, complets et de qualité supérieure;
- L'entrepreneur présentera à Santé Canada des rapports fournissant des détails sur les méthodes et les processus utilisés pour déterminer, analyser et résumer l'information scientifique pertinente et les résultats des consultations menées auprès d'experts externes concernant les activités ayant trait à la coordination des contributions de nature scientifique;
- L'entrepreneur fournira des services adaptés à la possible nature délicate de l'information et des données contenues dans les documents.

Volet 3 :

- L'entrepreneur devra préparer des rapports scientifiquement acceptables, complets et de qualité supérieure;

- L'entrepreneur préparera et fournira le matériel lié à l'élaboration et à l'application de nouvelles méthodes et de nouveaux outils liés aux activités d'évaluation des risques pour la santé humaine;
- En ce qui concerne les rapports sur les données issues de NAM, l'entrepreneur fournira une interprétation des résultats pour chaque composé évalué au moyen de l'essai ou de la NAM en question, en plus des données brutes des essais de NAM, d'un résumé des données et des résultats des analyses statistiques appropriées.
- L'entrepreneur fournira des services adaptés à la possible nature délicate de l'information et des données contenues dans les documents.

Volet 4 :

- L'entrepreneur aura pour mandat de fournir des services de consultation ou d'analyse à l'appui de l'évaluation des impacts sur la santé de projets de développement;
- Autrement, l'entrepreneur sera tenu de rassembler, analyser et résumer les données ou les publications disponibles au sujet des effets qu'ont sur les environnements humains des projets de développement, notamment leurs interactions (p. ex. voies associées aux effets), les mesures d'atténuation ou de mise en valeur pertinentes, et les répercussions sur la santé;
- Une autre possibilité est que l'entrepreneur sera tenu d'élaborer des méthodologies, des outils et des moyens permettant l'application des approches ou des technologies émergentes en ce qui concerne la prise en compte des visions du monde occidentales ou autochtones, l'analyse comparative entre les sexes plus ou la caractérisation des effets cumulatifs dans le contexte des évaluations des impacts sur la santé de projets de développement et de l'atténuation des effets néfastes.

2.3 Spécifications et normes

Le soumissionnaire doit indiquer pour quel(s) volet(s) il a l'intention de soumissionner :

Volet 1 – Fournir une expertise scientifique pour effectuer une évaluation des risques pour la santé humaine, une analyse scientifique par les pairs ou une consultation afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine

(Connaissance et expérience en matière d'examens scientifiques par les pairs; consultations scientifiques sur l'interprétation des renseignements toxicologiques, épidémiologiques ou relatifs à l'exposition; protocoles et modèles d'étude; données de biosurveillance/surveillance; poids de la preuve; mode d'action et facteurs d'incertitude.)

Volet 2 – Fournir des services de collecte de renseignements afin d'appuyer l'évaluation des risques pour la santé humaine

(Connaissance et expérience en matière d'examen systématique des données ou des publications scientifiques; collecte, extraction et résumé de données scientifiques; chimie, toxicologie, épidémiologie, microbiologie, technologies de traitement de l'eau potable et méthodes d'analyse; intégration et interprétation des évaluations des risques d'organismes internationaux et d'autres organismes nationaux.)

Volet 3 – Produire des données dans le cadre de nouvelles approches méthodologiques (NAM) en vue de l'élaboration ou de l'application de NAM à l'appui de l'évaluation des risques pour la santé humaine

(Connaissance et expérience de l'élaboration ou de l'application de nouvelles approches méthodologiques [NAM] dans le but de combler des manques de données ou de favoriser le remplacement des essais de toxicité chez les animaux, par exemple des NAM ou des méthodes d'essais intégrés visant à évaluer ou à orienter les aspects suivants : perturbation endocrinienne, génotoxicité, transcriptomique, toxicité aiguë, toxicité à doses répétées, toxicité pour la reproduction et le développement, toxicité par inhalation, toxicocinétique, modélisation toxicocinétique, exposition, modélisation de l'exposition.)

Volet 4 – Fournir des services d'expertise, de collecte de renseignements ou de formation afin d'appuyer l'évaluation des impacts sur la santé

(Connaissance et expérience dans au moins un des domaines suivants en lien avec les évaluations des impacts sur la santé : services de consultation ou d'analyse dans le contexte de projets de développement; présentation de données ou analyses documentaires au sujet des effets qu'ont sur les environnements humains les projets de développement, notamment leurs interactions [p. ex. voies associées aux effets] et, éventuellement, les mesures d'atténuation ou de mise en valeur, et les répercussions sur la santé; ou élaboration de nouvelles méthodologies, d'outils et d'approches ou de technologies émergentes en ce qui concerne la prise en compte des visions du monde occidentales ou autochtones, l'analyse comparative entre les sexes plus ou la caractérisation des effets cumulatifs.)

2.4 Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Cet aspect sera déterminé dans la commande subséquente.

2.5 Méthode et source d'acceptation

Tous les rapports, livrables, documents et services fournis dans le cadre d'une commande subséquente à la présente DOC peuvent être examinés par le représentant du Ministère ou son représentant désigné dans la commande subséquente. Si un rapport, un document ou un service n'est pas jugé satisfaisant par le représentant du Ministère, ou un représentant désigné, ce dernier peut le refuser ou exiger qu'il soit corrigé avant que le paiement ne soit autorisé.

2.6 Procédures de contrôle de la gestion du projet

Le titulaire de l'offre à commandes doit gérer la prestation des services à Santé Canada relatifs aux commandes subséquentes en vertu de la présente COC conformément aux lois et aux codes applicables ainsi qu'aux règlements, aux politiques et aux procédures du Ministère ou du gouvernement fédéral.

Le titulaire veillera à ce que tout le personnel affecté aux tâches prévues dans la commande ait la formation nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités. Il doit aussi veiller à ce que tout son personnel affecté à la commande travaille en tout temps dans le respect des lois, des règlements, des codes et des politiques applicables.

La personne qui, selon la proposition, occupe les fonctions de coordonnateur du projet ou de responsable technique doit remplir les obligations figurant à la section 3.2.

2.7 Procédure de gestion du changement

Tout changement proposé à la portée des travaux doit faire l'objet d'une entente écrite entre le titulaire de l'offre à commandes et le représentant du Ministère et doit être apporté sous la forme d'une modification écrite à la convention d'offre à commandes entre le titulaire de la convention d'offre à commandes et l'autorité contractante.

2.8 Droits de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant des travaux exécutés dans le cadre de toute commande subséquente liée à l'offre à commandes appartiendra à l'entrepreneur, sauf indication contraire mentionnée dans chaque commande subséquente.

2.9 Lois applicables

La COC et toute commande subséquente devront être interprétées et régies selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront également déterminées par ces lois.

3.0 Autres conditions de l'énoncé des travaux

3.1 Autorités

Chargé de projet, responsable technique ou représentant ministériel de Santé Canada :

- Désigné dans chaque document d'une commande subséquente;
- Le chargé de projet, le responsable technique ou le représentant ministériel de Santé Canada, ou son délégué, est responsable de toutes les questions relatives au contenu technique des travaux effectués dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Toute modification proposée à la portée de la commande subséquente doit faire l'objet de discussions avec le chargé de projet, le responsable technique ou le représentant ministériel, et être confirmée par une modification à une commande subséquente émise par l'agent de négociation des marchés.

Agent de négociation des marchés ou personne désignée :

- Désigné sur la page couverture de la présente demande d'offre à commandes;
- Tout changement apporté à l'offre à commandes doit être autorisé par écrit par l'agent de négociation des marchés;
- Les titulaires d'une offre à commandes ne doivent pas effectuer de travaux autres que ceux qui sont prévus dans cette offre, même si un fonctionnaire autre que l'agent de négociation des marchés leur en fait la demande par écrit.

3.2 Obligations de Santé Canada

Santé Canada doit fournir au titulaire de l'offre à commandes :

- Une description claire des exigences en matière de présentation de rapports;
- Une rétroaction rapide concernant les tâches exigées;

- L'accès à du personnel compétent pour régler les problèmes et répondre aux questions, selon le cas.

3.3 Obligations du titulaire de l'offre à commandes

Dans le cadre de la présente COC, la prestation de services à Santé Canada devra être administrée par le titulaire de l'offre à commandes et conformément à l'ensemble des lois, des codes, des règlements ministériels ou fédéraux, des politiques et des procédures applicables

Le titulaire de l'offre à commandes doit fournir les services du personnel autorisé dans la COC en vue de l'exécution des travaux. Les fournisseurs qui se voient octroyer une convention d'offre à commandes peuvent toutefois fournir des ressources supplémentaires, relevant de l'expert technique, avant toute commande subséquente, sous réserve que les ressources proposées satisfassent aux critères d'évaluation technique et au tarif journalier du tableau financier pour la catégorie énoncée dans le cadre de la présente DOC.

Le titulaire veillera à ce que tout le personnel affecté aux tâches prévues dans la commande ait la formation nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le titulaire doit s'assurer que tous les membres de son personnel affecté au projet possèdent la cote de sécurité appropriée, selon la commande subséquente, relativement à la catégorie de sécurité des services requis, et qu'ils agissent, en tout temps, conformément aux lois, aux règlements, aux codes et aux politiques applicables.

Le titulaire doit fournir au responsable de l'autorité contractante des rapports trimestriels sur les activités relevant de l'offre à commandes, montrant le nombre de commandes subséquentes par destinataire et le montant total de chacune d'entre elles. Les rapports doivent être soumis au plus tard quinze (15) jours après la période de rapport désignée.

Si le titulaire n'a reçu aucune commande subséquente pendant une période, il doit le confirmer (p. ex. en présentant un rapport portant la mention « néant »). L'offrant comprend que tout défaut d'observation pourrait entraîner l'annulation de l'offre à commandes.

Chaque rapport d'utilisation doit comprendre le type de renseignement que présente l'exemple suivant :

| Offrant : | | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--|
| Direction générale et division | N° de la commande subséquente | Date de publication | Niveau de sécurité | Valeur en dollars (excluant les taxes) |
| <i>DGSESC</i> | <i>4500XXXXXX</i> | <i>13 août 2013</i> | <i>Sans objet</i> | <i>45 000,00 \$</i> |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total partiel pour la période en cours | | Total depuis le début de l'exercice | | |

3.4 Lieu d'exécution des travaux, lieu de travail et lieu de livraison

À moins d'indication contraire, les travaux doivent se faire au lieu d'affaires habituel du titulaire de l'offre à commandes, tandis que les produits à livrer doivent être remis aux bureaux de Santé Canada, conformément aux exigences de chaque commande subséquente.

En raison de la charge de travail actuelle et des échéanciers, tous les membres du personnel affectés à l'exécution d'une COC résultant de la présente DOC doivent être prêts à collaborer étroitement et fréquemment avec le chargé de projet et d'autres membres du personnel ministériel.

3.5 Limite de la convention d'offre à commandes

Pendant la durée de la COC, le titulaire de l'offre à commandes s'engage à informer par écrit l'autorité contractante de son désir de se retirer de la COC au moins trente (30) jours avant la date de cessation de la prestation des services convenus dans la COC.

La Direction générale peut, en donnant un avis écrit au titulaire de l'offre à commandes, arrêter une partie ou la totalité des travaux si le titulaire ne respecte pas ses engagements relativement à toute commande subséquente émise. Le titulaire doit alors payer à l'État tout coût supplémentaire nécessaire pour l'achèvement des travaux.

3.6 Attribution des travaux

Santé Canada a l'intention d'attribuer un maximum de cinq (5) offres à commandes par volet aux cinq (5) soumissionnaires ayant obtenu la note la plus élevée qui satisfont aux exigences de la DOC pour chaque volet ci-dessous (4 volets pour un maximum de 20 offres à commandes).

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes seront émises **de manière proportionnelle**, afin que le titulaire d'OC classé au premier rang pour un volet obtienne la plus grande portion préétablie des fonds disponibles pour ce volet, au cours de la période de cinq (5) ans pendant laquelle l'offre à commandes est valide; le titulaire de l'OC classé au deuxième rang obtienne la deuxième plus grande portion préétablie des fonds disponibles pour ce volet et ainsi de suite :

| | |
|---|--------------|
| Titulaire d'OC s'étant classé au premier rang : | jusqu'à 30 % |
| Titulaire d'OC s'étant classé au second rang : | jusqu'à 25 % |
| Titulaire d'OC s'étant classé au troisième rang : | jusqu'à 20 % |
| Titulaire d'OC s'étant classé au quatrième rang : | jusqu'à 15 % |
| Titulaire d'OC s'étant classé au cinquième rang : | jusqu'à 10 % |

Si le nombre d'offres recevables est inférieur à celui indiqué ci-dessus, les pourcentages d'attribution seront ajustés en conséquence.

Le titulaire de l'OC le plus approprié sera sélectionné pour toute commande subséquente. Le titulaire de l'OC le plus approprié sera sélectionné en fonction, entre autres, des facteurs suivants :

- Exigences opérationnelles;
- Disponibilité du titulaire de l'OC et de ses ressources pour exécuter les travaux et respecter les échéances requises;
- Pertinence de l'expertise en la matière du titulaire de la COC ou de ses ressources par rapport à la nature du travail à effectuer dans le cadre de la commande subséquente;
- Exigences en matière de sécurité liées aux travaux.

Le responsable de l'offre à commandes surveillera les activités liées aux commandes subséquentes pour s'assurer que les travaux sont affectés conformément à la répartition préétablie des travaux. Lorsqu'un titulaire d'OC a atteint la limite indiquée ci-dessus, il ne sera

pas autorisé à obtenir une commande subséquente supplémentaire avant la prochaine année de la COC.

La répartition ci-dessus concerne chacun des volets. Un titulaire d'OC peut être titulaire d'une offre à commandes dans un ou plusieurs volets de travaux, ce qui n'a pas d'incidence sur la proportion de travaux qui lui est attribuée selon les indications ci-dessus.

Le chargé de projet conviendra avec le titulaire de l'offre à commandes retenu d'un prix fixe pour les services demandés en se fondant sur le tarif journalier ferme et le niveau d'effort estimé (7,5 heures par jour).

Il est entendu que le titulaire de l'offre à commandes s'engage à ne pas entreprendre les travaux prévus dans la commande subséquente avant d'avoir reçu une autorisation par écrit de l'autorité contractante.

3.7 Procédure de commande subséquente

Les objectifs de Santé Canada seront les suivants :

- Utiliser les services de chaque titulaire de COC dont les services ont été retenus dans la mesure du possible, conformément à la méthode des commandes subséquentes;
- Répartir la valeur globale des commandes subséquentes à travers la liste des entreprises détenant des COC selon les proportions attribuées lors de l'attribution des COC en fonction du classement général.

Santé Canada passera une commande subséquente distincte à la suite de n'importe laquelle des offres à commandes jusqu'à concurrence de 250 000,00 \$ (y compris la taxe sur les produits et services, la taxe de vente harmonisée et toutes les modifications). Les commandes subséquentes seront attribuées selon la méthode suivante :

Santé Canada sélectionnera le titulaire de la COC qui convient le mieux pour toute commande subséquente. Le titulaire de la COC le plus approprié sera sélectionné en fonction, entre autres, des facteurs suivants :

- 1) Volet applicable;
- 2) Pertinence de l'expertise en la matière du titulaire de la COC et/ou de ses ressources par rapport à la nature du travail à effectuer dans le cadre de la commande subséquente;
- 3) Disponibilité du titulaire de la COC et de ses ressources pour exécuter les travaux et respecter les échéances requises;
- 4) Exigences opérationnelles;
- 5) Exigences relatives à la sécurité.

Le chargé de projet pour ces travaux précis fournira au titulaire de la COC une ébauche de l'énoncé des travaux (EDT) et lui accordera un minimum de cinq (5) jours ouvrables ou 48 heures pour les demandes urgentes afin de confirmer leur disponibilité et de confirmer quel personnel autorisé sera affecté aux travaux. Dans certains cas, le chargé de projet fournira au titulaire de la COC un niveau d'effort estimé (en jours), mais lorsqu'un niveau d'effort estimé n'est pas fourni par le chargé de projet, le titulaire de la COC doit soumettre son niveau d'effort estimé pour le travail.

Si le titulaire de la COC ne peut satisfaire aux exigences des travaux, le même processus est répété jusqu'à ce qu'un titulaire de COC satisfasse à toutes les exigences.

Un prix ferme/fixe pour toute demande doit être établi et convenu par le chargé de projet et le titulaire de l'offre à commandes sélectionné en utilisant le(s) tarif(s) journalier(s) ferme(s), le niveau d'effort estimé (7,5 heures par jour) et, pour le volet 4 seulement, la juste valeur marchande pour les frais de déplacement et de subsistance et les dépenses diverses.

Il est entendu que le titulaire de l'offre à commandes s'engage à ne pas entreprendre les travaux prévus dans la commande subséquente avant d'avoir reçu une autorisation par écrit de l'autorité contractante.

Il est entendu et convenu que l'omission de fournir un avis écrit de disponibilité dans les délais prévus sera interprétée comme une déclaration d'incapacité d'exécuter les services et entraînera l'annulation de la commande subséquente liée à la demande de services en question.

3.8 Langue de travail

Le titulaire de l'offre à commandes doit être à même de communiquer avec Santé Canada au sujet de la COC dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais), ou les deux. Cependant, tous les livrables devront être produits et présentés dans la langue cible établie pour chaque projet ou tâche, telle qu'elle est désignée dans la commande subséquente.

3.9 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences en matière de sécurité seront déterminées pour chaque commande subséquente.

4.0 Calendrier du projet

4.1 Dates prévues de début et d'achèvement du projet

La convention d'offre à commandes est d'une durée de cinq (5) ans. La date de début est prévue le 1^{er} avril 2019, approximativement.

4.2 Calendrier et niveau d'effort estimatif (répartition du travail)

À la réception d'une commande dûment autorisée de la part de Santé Canada, le titulaire de l'offre à commandes doit fournir les services conformément à la demande d'offre à commandes et aux exigences précises en matière de prestation qui sont décrites dans la commande subséquente.

5.0 Ressources exigées ou types de rôles à remplir

Chaque volet exige que, tout au long de la durée de l'offre à commandes, au moins un (1) gestionnaire de projet et un (1) expert technique soient autorisés à travailler en tout temps.

6.0 Documents pertinents et glossaire

6.1 Documents pertinents

Selon chaque commande subséquente.

6.2 Termes, acronymes et glossaires pertinents

DOC – Demande d'offre à commandes
SC – Santé Canada

COC – Convention d'offre à commandes
DSM – Direction de la sécurité des milieux

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT – OFFRE FINANCIÈRE

A. Offrant (remplir)

Offre financière

Les offrants doivent fournir un tarif journalier ferme pour chaque année de la période d'offre à commandes pour chaque catégorie du volet pour lequel ils ont présenté une demande, conformément au critère obligatoire 1 (CTO1). Les offrants ne peuvent inclure plus d'un volet dans une même offre, mais ils peuvent soumettre une offre distincte s'ils veulent se qualifier pour un autre volet.

L'offrant propose par la présente à Santé Canada, à la demande du ministre, de fournir l'ensemble des compétences, des services de surveillance, des matériaux, des biens d'équipement et des autres éléments nécessaires pour exécuter les travaux conformément aux modalités décrites dans l'Énoncé des besoins de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES, ainsi qu'aux dispositions et aux conditions de cette DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES, à la satisfaction du ministre ou de son fondé de pouvoir, aux tarifs suivants :

Volet (veuillez cocher) 1 2 3 4

1. Tarif journalier ferme pour le gestionnaire de projet

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| EXERCICE 2024-2025 | EXERCICE 2025-2026 | EXERCICE 2026-2027 | EXERCICE 2027-2028 | EXERCICE 2028-2029 |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |

2. Tarif journalier ferme pour le ou les experts techniques

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| EXERCICE 2024-2025 | EXERCICE 2025-2026 | EXERCICE 2026-2027 | EXERCICE 2027-2028 | EXERCICE 2028-2029 |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |

Les tarifs ne doivent pas comprendre les taxes applicables.

Les tarifs journaliers fermes (pour **CHACUNE** des catégories de travail) figureront dans la COC subséquente et seront applicables pour toute sa durée.

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

| | | |
|--|--|--|
|  | Government of Canada Gouvernement du Canada | Contract Number / Numéro du contrat 1000251894 |
| | | Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
| SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) | | |
| PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE | | |
| 1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Health Canada | 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction HECSB | |
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance | 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant | |
| 4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Safe Environments Directorate (SED) wishes to establish various Standing Offers on a range of risk assessment activities to support its mandated roles to protect the health of Canadians from hazards posed by chemical substances, including air and water contaminants, novel substances and contaminated sites through risk assessment. The main purpose of the standing offer is to obtain a list of qualified companies that have a broad range of expertise in the area of human health risk assessment and provide scientific services which may include gathering scientific information for conducting a human health risk assessment, development of methodologies and tools for human health risk assessment. | | |
| 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? | | |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? | | |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis | | |
| 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) | | |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. | | |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? | | |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès | | |
| Canada <input type="checkbox"/> | NATO / OTAN <input type="checkbox"/> | Foreign / Étranger <input type="checkbox"/> |
| 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion | | |
| No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : | All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : | No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : |
| 7. c) Level of information / Niveau d'information | | |
| PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> | NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/> NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/> NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> |
| TBS/SCT 350-103(2004/12) | | Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
| | |  |



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 1000251894 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : _____

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : _____
Document Number / Numéro du document : _____

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

| | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

| |
|--|
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
|--|





| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 1000251894 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Category / Catégorie | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CLASSIFIED / CLASSIFIÉ | | | NATO | | | | COMSEC | | | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | A | B | C | CONFIDENTIAL | SECRET | TOP SECRET | NATO RESTRICTED | NATO CONFIDENTIAL | NATO SECRET | COSMIC TOP SECRET | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CONFIDENTIAL | SECRET | TOP SECRET | | |
| | | | | | | | | | | | A | B | C | | | | | |
| Information / Assets / Renseignements / Biens | <input type="checkbox"/> |
| Production | <input type="checkbox"/> |
| IT Media / Support TI | <input type="checkbox"/> |
| IT Link / Lien électronique | <input type="checkbox"/> |

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 1000251894 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

| | | | |
|---|--|--|--|
| 13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme | | | |
| Name (print) - Nom (en lettres moulées) Shawn Chamberlain | | Title - Titre A/Manager | |
| Telephone No. - N° de téléphone 343-540-7571 | | E-mail address - Adresse courriel shawn.chamberlain@hc-sc.gc.ca | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur | | Date 2023-11-15 | |
| Signature: Chamberlain, Shawn <small>Digitally signed by Chamberlain, Shawn DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Chamberlain, Shawn Reason: I am the author of this document Location: your signing location here Date: 2022.10.18 10:13:04'00" Foxit PDF Editor Version: 11.2.1</small> | | | |
| 14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme | | | |
| Name (print) - Nom (en lettres moulées) Connor Turner | | Title - Titre SC | |
| Telephone No. - N° de téléphone 3435725984 | | E-mail address - Adresse courriel connor.turner@hc-sc.gc.ca | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur | | Date 2023-11-17 | |
| Signature: Turner, Connor <small>Digitally signed by Turner, Connor DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Turner, Connor Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.11.17 13:33:16-05'00" Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small> | | | |
| 15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui | | | |
| 16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement | | | |
| Name (print) - Nom (en lettres moulées) Wesley Phillips | | Title - Titre A/Team Lead, PMAMD | |
| Telephone No. - N° de téléphone 613-941-2067 | | E-mail address - Adresse courriel wesley.phillips@hc-sc.gc.ca | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur | | Date | |
| Signature: Phillips, Wesley <small>Digitally signed by Phillips, Wesley DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Phillips, Wesley Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.12.05 13:18:41-05'00" Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small> | | | |
| 17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité | | | |
| Name (print) - Nom (en lettres moulées) | | Title - Titre | |
| Telephone No. - N° de téléphone | | E-mail address - Adresse courriel | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur | | Date | |
| Signature: Turner, Connor <small>Digitally signed by Turner, Connor DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Turner, Connor Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.11.17 13:33:57-05'00" Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small> | | | |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

| |
|--|
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
|--|

